


Plan de prévention des risques littoraux et d'inondation du bassin versant de la Saône et de la Vienne

Enjeu surfacique

- 101 - Espace urbanisé (habitat dense)
- 102 - Espace urbanisé (habitat peu dense)
- 103 - Espace urbanisé (habitat diffus)
- 300 - Espace économique
- 501 - Infrastructure linéaire : route
- 704 - Zone naturelle ou agricole
- Zone d'expansion de crue actuelle et présente

Enjeu ponctuel

-  201c : ERP J : Structure d'accueil pour personne âgée, handicapée et pour enfant
-  202c : ERP L : Salle à usage d'audition, de conférence, de réunion, de spectacle
-  207c : ERP R : Etablissement d'enseignement
-  210c : ERP U : Etablissement de soin
-  211c : ERP V : Etablissement de cure
-  212c : ERP W : Administration
-  213c : ERP X : Etablissement sportif couvert
-  214c : ERP Y : Musée
-  304 : Zone agricole, ostricole, mytiliculture, élevage, pisciculture
-  305 : Zone de camping, mobihome
-  308 : Etablissement employeur
-  401 : Espace ouvert recevant du public - sport
-  600 : Atelier technique
-  601 : Captage
-  603 : Réservoir, château d'eau
-  606 : Station de traitement, de lagunage
-  608 : Poste de transformation EDF
-  611 : Caserne de pompier
-  702 : Monument inscrit ou classé au repertoire de monument historique

Habillage

-  Limite administrative de commune
-  Limite zone étude
- Tronçon de la Saône et de la Vienne
-  Voie ferrée
-  Batiment
-  Contour de parcelle cadastrale

0 0,2 km Novembre 2024

